

Égalité Fraternité



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

SUBVENTIONS

QUARTIERS & TERRITOIRES

ESPACE USAGERS

COMMENT JUSTIFIER UNE SUBVENTION

GUIDE DE SAISIE PAS A PAS

Mars 2022

Dauphin guide usagers – justifier une demande V2 (ajout : CPO)

Vous avez bénéficié d'une subvention publique. La loi¹ impose d'en justifier l'emploi.

Attention : Quel que soit le nombre de financeurs publics sollicités dans le plan de financement du projet (budget prévisionnel), grâce à la plateforme DAUPHIN, **vous n'aurez** à saisir <u>qu'une seule fois la justification</u>.

En effet,

- soit les financeurs sollicités dans le budget utilisent la plateforme² et ils auront accès au compte-rendu financier déposé dans DAUPHIN,
- soit les financeurs n'utilisent pas la plateforme² et vous pourrez à la fin de la saisie, éditer le compte rendu financier sous la forme du CERFA 15059*02 officiel³, l'imprimer, le signer et leur envoyer par mail ou par la poste.

¹ Loi 2000-321 du 12 avril 2000 (article 10) – les bénéficiaires doivent attester dans un compte-rendu financier de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention

² Renseignez-vous auprès du service instructeur Politique de la Vile indiqué sur l'acte attributif de subvention ou dans l'appel à projets

³ Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006

SOMMAIRE

Rendez-vous dans votre « espace personnel »	
pour y trouver les actions à justifier	<u>P. 4</u>

Cas n°1 - L'action est terminée, comment remplir le compte rendu financier ? P	<u>9. 9</u>
Cas n°2 - L'action n'a pas été réalisée, comment nous en informer ?	<u>P. 26</u>
Cas n° 3 - La réalisation de l'action a pris du retard, comment faire une demande de report ? <u>P</u>	<u>9.31</u>

Rendez-vous dans votre « espace personnel » pour y trouver les actions à justifier





Ecran pour les demandes pluri-annuelles (CPO)

	Mes demandes à justifier		
Recherche par n° de demande initiale, il est possible également de taper un mot-clé	Veuillez trouver ci-dessous l'intégralité d Le GUIDE DE SAISIE de la justification e	le vos demandes à justifier. Une fois justifiées, vous pourrez est disponible ici.	: les retrouver dans le suivi des demandes.
Ou trois filtres permettent de sélectionner les demandes par statut,	Q 00063306 Statut : Recherche par statut	Téléservice : Recherche par téléservice	Exercice :
par téléservice ou par année (exercice)	 75 - Paris - De l'Accès aux I Frances Frances Course O Créée et déposée automatique 	Droits des Populations migranes chinaine - CU <mark>Année 2021</mark> (<i>00063306-01)</i> uement le 21 janvier 2022 à 09:55:00	À justifier
CPO 2020, le numéro de la demande 00063306 <u>-01</u> indique qu'il s'agit de l'avenant n°1 (subvention 2021)	Justification Demandée le 3 février	er 2022 à 18:56:00	
On peut aff les années (voir page s	ficher toutes de la CPO suivante)		Trois icônes vous permettent de justifier l'emploi de la subvention
retour au sommaire			6





Que l'action subventionnée soit annuelle ou pluriannuelle, trois solutions s'offrent à vous en fonction de <u>l'état d'avancement de l'action à justifier</u>

- L'action a été menée à son terme conformément à la convention ou l'arrêté de financement. Vous opterez pour justifier la subvention à l'aide du « compte rendu financier » réglementaire (CERFA 15059*02).
- L'action n'a pu être réalisée. Vous opterez pour « attester de la non réalisation ».

3. L'action n'a pu être réalisée dans les délais fixés contractuellement. Vous avez besoin de quelques mois supplémentaires. Vous opterez pour « demander l'autorisation de modifier les dates de réalisation ».

Cas 1 - Cliquez sur la 1^e icône



Cas 2 - Cliquez sur la 2^e icône



Cas 3 - Cliquez sur la 3^e icône





CAS n°1

Comment saisir un compte-rendu financier ?







Le compte-rendu financier décrit la manière dont s'est déroulé un projet financé en tout ou partie par des subventions publiques et la manière dont ont été utilisées ces subventions,

En application de l'article 10 de la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000, le compte-rendu financier prend la forme du CERFA 15059*02. Il est à saisir dans DAUPHIN dans les délais suivants :

- Si vous ne sollicitez plus de subvention publique en N+1, il devra être saisi dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice N au cours duquel la subvention a été accordée.
- Si vous sollicitez à nouveau des subventions publiques en N+1, il devra être saisi dès la fin de la réalisation du projet de l'exercice N et en tout état de cause avant le paiement d'une nouvelle subvention.

Le compte rendu financier est composé de trois volets :

- 1. un bilan qualitatif de l'action (ou du projet) : mise en œuvre de l'action, bénéficiaires, lieux et délais de réalisation
- 2. un tableau de données chiffrées : budget final réalisé
- 3. l'annexe explicative du tableau : explication de certains postes du budget final

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre tout document que vous jugerez utile sous forme de fichier (compressé au maximum) ou de lien.



Suivant Θ

Suivant 🕑

II – BILAN QUALITATIF DE L'ACTION





Disposez-vous des informations sur le nombre de bénéficiaires par tranche d'âge et par sexe ? * 💽 Oui 🔵 Non

Âge	Femme(s)	Homme(s)	Total
0/5 ans	0	0	0
6/15 ans	0	0	0
16/17 ans	0	0	0
18/25 ans	0	0	0
26/64 ans	0	0	0
65 ans et plus	0	0	0
Total	0	0	0

Renseignez les éléments concernant : - Le lieu de réalisation - l'atteinte des objectifs (voir la convention de financement)		
Date de début	01/01/2020	
Date de fin	31/12/2020	
Lieux de réalisation *		
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ? *		.:
Veuillez passer à la page des moyens humains pour continu	ver votre justification	
© Précédent	© Enregistrer	Suivant





écisez le personnel mobilisé en nombre de p quivalent temps plein travaillé).	ersonnes et en ETPT <mark>consa</mark>	cré au projet financé	
emple : un salarié à 80 %, arrivé en avril, a co	onsacré la moitié de son te	mps à la réalisation de l'a	ction .
Son ETPT est de	: 0,8 x 9/12 ^e x 0,5 soit 0,	3	
			.:
	Nombre de personnes	Nombre en ETPT	ETPT/total général
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ			0 %
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)			0,0 %
Adultes-Relais (AR)			0,0 %
Postes Fonjep			0,0 %
Autres emplois aidés			0.0 %
Volontaires ou stagiaires indemnisés			0,0 %
Personnel mis à disposition "payante"			0,0 %
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ			0 %
Bénévoles			0,0 %
Volontaires en service civique			0,0 %
Personnel mis à disposition « gratuite »			0,0 %
Veuillez passer à la page des informations spécifiques pour continu	uer votre justification		



III – TABLEAU DE SYNTHESE

Attention il est impératif de compléter les 2 premiers onglets du Tableau de synthèse : Charges + Produits. Le 3^e onglet (synthèse) indique les totaux et les éventuels excédents ou déficits, ils sont calculés automatiquement. Compte-rendu financier : Tableau de synthèse : 3 onglets (Charges/Produits/Synthèse) 2 Préambule Bilan qualitatif de l'action Données Chiffrées : annexe Pièces Récapitulatif Tableau de synthèse réalisée Tableau de synthèse : 3 onglets (Charges/Produits/Synthèse) Précédent Suivant Θ Synthèse Charges Produits Charges Prévision (en €) Réalisation (en €) % de réalisation 6 000,00 60 - ACHATS 0,00 0,00€ Q Prestations de services 1 000,00 Achats matières et fournitures 0,00€ 0.00 Q 0.00€ Q Autres fournitures 5 000,00 61 - SERVICE EXTÉRIEURS 55 200,00 0,00 0,00€ Q 55 200,00 retour au 15 sommaire

Le tableau de synthèse contient 2 colonnes :

- La colonne « **Prévision** » est pré-renseignée. Il s'agit d'un rappel du plan de financement de votre demande de subvention.
- Vous remplirez uniquement la colonne « Réalisation » des dépenses effectuées pour réaliser l'action subventionnée.



ONGLET PRODUITS

<u>Compte 74 – SUBVENTIONS</u> <u>D'EXPLOITATION</u>

Dans la colonne « Réalisation », seule la ligne ETAT-POLITIQUE-VILLE est pré-saisie. Vous devez compléter les montants attribués par tous les autres co-financeurs (conventions de financement à l'appui)

Produits			
	Prévision (en €)	Réalisation (en €)	% de réalisation
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	25 000,00	0,00	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	25 000,00	0,00 €	0
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	0,00	0,00	
Dotations et produits de tarification	0,00	0,00 €	0
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	277 107,00	4 000,00	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	60 000,00		
11-CULTURE (UD-DRAC)	40 000,00	0,00 €	0
11-ETAT-POLITIQUE-VILLE	20 000,00	4 000,00 €	P 20 %
Conseil-s Régional(aux)	70 000,00		
OCCITANIE (CONSEIL REGIONAL)	70 000,00	0,00 €	0
Conseil-s Départemental (aux)	45 000,00		
11-AUDE (DEPT)	45 000,00	0,00 €	0
Communautés de communes ou d'agglomérations	65 000,00		
11-CARCASSONNE AGGLO	65 000,00	0,00 €	<u>e</u>
Commune(s)	20 000,00	٠	
CARCASSONNE (11000)	20 000,00	0,00 €	0
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	10 000,00	4	

Synthèse

Charges > Produits



Comptes 86 et 87 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il s'agit d'évaluer la valeur d'une prestation fournie **gratuitement** <u>par</u> <u>une tierce personne</u>;

- *Personne morale*, s'il s'agit d'une commune, d'une autre association, etc.

ou

- Personne physique, s'il s'agit d'un bénévole.

Exemple : mise à disposition de locaux, ménage, fluides, bénévolat, don ou prêt d'un véhicule

Le montant des **charges (86)** doit impérativement être équivalent à celui des **produits (87)** car il s'agit d'une évaluation ne faisant l'objet <u>d'aucun flux financier</u> qui ne doit avoir aucun impact sur l'excédent ou le déficit final (qui eux sont financiers).

<mark>86 -</mark> EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	17 000,00	0.00
860 - Secours en nature	0,00	0,00€
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	17 000,00	0,00 €
862 - Prestations	0,00	0,00€
864 - Personnel bénévole	0,00	0,00 €

87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<mark>17 000,00</mark>	0,00
870 - Bénévolat	0,00	0,00€
871 - Prestations en nature	17 000,00	0,00€
875 - Dons en nature	0,00	0,00 €



IV – DONNEES CHIFFREES - annexe





V - PIECES JOINTES





VI - RECAPITULATIF

retour au

<u>sommaire</u>

1 Il est vivement conseillé de bien relire le récapitulatif <u>avant d'attester sur l'honneur</u> et de transmettre le compte rendu financier aux financeurs.

	_
Récapitulatif	
© Précédent	
Veuillez relire vos déclarations dans le « Récapitulatif des informations saislies » avant d'attester sur l'honneur et d'appuyer sur le bouton « TRANSMETTRE ». Une fois transmise votre déclaration ne sera plus modifiable	
🖹 Récapitulatif des informations saisies	2 cliquez sur « +Ajouter »
⊘ Attestation sur l'honneur*	Puis rattachez le scan de
Vous pouvez télécharger le modèle ici	signée par le représentant légal (modèle joint)
attestationHonneurCRF.docx - 26/12/2020 12:30 (16.51 Ko)	
Description	
Une fois la justification transmise, vous ne pourrez plus la modifier	Cliquez sur « Transmettre »
© Précédent Transmettre	h







CAS n°2

Comment nous informer qu'une action n'a pas été réalisée ?







<u>retour au</u> sommaire



		Action non réalisée : Récapitulatif	
	1 Préambule	2 Informations de non réalisation	3 Récapitulatif
	Récapitulatif		♥ Transmettre
	Veuillez relire votre déclaration dans le « Récapitulati Une fois transmise votre déclaration ne sera plus mo	f des informations saisies » avant d'attester sur l'honneur et d'appuyer idifiable.	sur le bouton « TRANSMETTRE ».
Cliquez sur «+ Ajouter», puis rattachez le scan de l'attestation sur l'honneur signée par le représentant légal,	Attestation de déclaration sur l'honneur* Vous pouvez télécharger le modèle ici	Récapitulatif des informations saisies	• Ajouter
	Une fois la justification transmise, vous ne pourrez p	lus la modifier	
Enfin, cliquez sur « Transmettre »	© Précédent		♥ Transmettre

Action non réalisée : Confirmation	
Confirmation	
Votre déclaration a bien été transmise	
Récapitulatif de la justification.pdf	
Vous pourrez la retrouver et suivre son avancement dans votre espace personnel	
♥ Termi	ner



CAS n°3

Comment nous informer qu'une action n'a pas été réalisée dans les délais (report) ?







